



MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Séance du 4 mai 2026				
L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire				
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
Date de la convocation 29/04/2026	DURAND Anne	x		
	PARENTINI Laurent	x		
Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 13 Votants 15	RATAJCZAK Nicole	x		
	HOULES Brice	x		
	BOUDON Maguelonne		x	DURAND Anne
	ANDRE Jérémy	x		
Secrétaire de séance : RATAJCZAK Nicole	PANELLE Aurélie	x		
	LEVIEUX Jean-Luc	x		
	JONES Sarah	x		
	VERZILLI Daniel	x		
	BOREL Véronique	x		
	DAUFRESNE Tanguy	x		
	MARIN Frédérique	x		
	THIRIEZ Rodolphe	x		
	DION Benjamin		x	THIRIEZ Rodolphe

2026027 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À HÉRAULT INGÉNIERIE

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Madame la Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune de Viols-le-Fort a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260504-2026027-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026



À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Daniel VERZILLI en qualité de titulaire ainsi que Jean-Luc LEVIEUX en qualité de suppléant(e) pour représenter la commune de Viols-le-Fort à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour extrait conforme
La Maire,



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260504-2026027-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

